

2011_B260

OBJET : Aménagement du territoire - Subvention à l'association "ADAVA - ADTC Pays d'Aix" (Association pour le droit au vélo à Aix)

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteurs: Monsieur Jean CHORRO
Monsieur Jean-Pierre DUFOUR

**Objet : Subvention à l'Association "A.D.A.VA. - ADTC Pays d'Aix"
(Association pour le droit au Vélo à Aix).
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée par l'association ADAVA ADTC (Association pour le Droit au Vélo à Aix) pour une subvention de 9 000 € permettant la mise en œuvre de plusieurs animations, dont la fête des déplacements.

Exposé des motifs :

L'A.D.A.V.A. (Association pour le Droit au Vélo à Aix) a été créée en 1991 pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement urbain. En 1998, date de la modification de ses statuts, elle s'est élargie à tout le Pays d'Aix et aux autres formes de déplacements respectueuses de l'environnement que sont la marche à pied et les transports en commun (ADTC : Association pour le Développement des Transports Collectifs).

L'association mène depuis sur le territoire communautaire plusieurs actions de sensibilisation en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Plus généralement, l'association entend initier ou soutenir les actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes, tout en réduisant les gaspillages, protégeant l'environnement et favorisant un aménagement équilibré du territoire.

L'association compte parmi ses membres des experts reconnus en matière de vélo et de transports collectifs en raison de leurs activités professionnelles actuelles ou antérieures.

Cette association est devenue un interlocuteur efficace auprès des 34 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Ses représentants ont notamment participé au groupe de réflexion sur la pratique et le développement du vélo comme mode de déplacement à part entière.

En 2010, l'association a mené les actions suivantes :

- La formation des enfants des écoles primaires à la pratique du vélo
- La formation d'adultes pour l'utilisation urbaine du vélo
- La participation à la fête du vélo
- La participation à la fête des déplacements.
- La participation aux journées de fermeture de la « route Cézanne »

Pour 2011, les actions énumérées ci-dessus seront poursuivies et deux actions supplémentaires viennent s'ajouter notamment à la fête des déplacements :

- La participation de 200 enfants environ sur le Cours Mirabeau avec des vélos à gagner
- La participation d'une compagnie intitulée « Ziganime » qui proposera une animation autour de vélos atypiques

L'A.D.A.V.A.-A.D.T.C. du Pays d'Aix nous adresse une demande de subvention à hauteur de 9 000 € :

- 3 500 € pour les manifestations pour l'année 2011

- 5 500 € pour la fête des déplacements

Ce qui représente 29% de son budget.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003_A312 du Conseil de Communauté du 12 décembre 2003 relative aux demandes de subventions des associations et à la mise en place d'un guichet unique et préconisations, modifiée par la délibération n° 2005_B086 du Bureau Communautaire du 8 avril 2005 relative aux demandes de subventions des associations et portant modification des modalités de paiement ;

VU la délibération n° 2009 - A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

VU les statuts de l'association ;

VU le dossier de demande de subvention de l'association sous le n° 2011_00563 d'enregistrement au guichet unique,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de **9 000 €** à l'association A.D.A.V.A.-A.D.T.C. Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement, article 6574, fonction 824.

OBJET : Aménagement du territoire - Subvention à l'association "ADAVA - ADTC Pays d'Aix" (Association pour le droit au vélo à Aix)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**